

LE RAPPEL DES TRAVAILLEURS

De chacun selon ses forces

A chacun selon ses besoins.

DES VILLES ET DES CAMPAGNES

Organe de la Fédération Ouvrière Socialiste de la Côte-d'Or

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

La Terre au Paysan

La Machine à l'Ouvrier.

RÉDACTION ADMINISTRATION

DIJON - Place du 1^{er} Mai, 5 - DIJON

Les manuscrits, insérés ou non, sont détruits

On s'abonne sans Frais dans tous les bureaux de postes

10 CENTIMES

LE NUMÉRO

ABONNEMENTS

Un an, 5 fr. — Six mois, 3 fr. 50., payables au bureau du journal.

Les frais en sus pour recouvrement par le poste

L'abonnement est payable d'avance et se continue jusqu'au refus du journal

ANNONCES

La Ligne, 25 cent. En réclame, 40 cent. Les annonces commerciales se traitent de gré à gré.

Les Bouilleurs de Cru

Voilà trois jours qu'on les fait bouillir à la Chambre; ils ne sont pas encore cuits, mais peu s'en faut.

Ce sera sans doute pour demain. Peut-être, cet excellent M. Rouvier espérait leur tordre le cou sans les faire ou sans les laisser trop crier; mais il s'y est pris trop ou pas assez brutalement, et la petite opération n'a pas marché toute seule.

Si, en fin de compte, c'est la mort des bouilleurs, ce ne sera pas du moins la mort sans phrases, ce ne sera pas sans que les plus véhémentes protestations se soient faites entendre, depuis notre collègue Bouveri, le sympathique maire de Montceau-les-Mines, jusqu'à Lasies, le député nationaliste du Gers, en passant par notre ami Camuzet, qui a été et qui reste dans les plus ardents.

Tous les groupes sont divisés et confondus: « Vous défendez les fraudeurs, nous crient les députés anti-bouilleurs. — Nous défendons l'inviolabilité du domicile de nos vigneron, répondons-nous. »

Et la bataille se poursuit, âpre et acharnée.

Aucun raisonnement ne peut changer une voix; les anti-bouilleurs sont irréductibles; ils veulent la suppression du privilège, et c'est avec le plus vif regret qu'ils acceptent la réglementation que propose le gouvernement.

Celui-ci est terriblement embarrassé, et il est fort probable que si c'était à recommencer, il chercherait ses ressources d'un autre côté. Mais il est trop engagé pour reculer; il voudrait sauver sa loi, mais il voudrait bien aussi ne pas se faire des adversaires irréductibles des députés de sa majorité qui sont bouilleurs de cru.

Il a donc fini par où il aurait dû commencer, il a cherché « un terrain d'entente » et il propose de maintenir le privilège du bouilleur de cru à tout vigneron ne cultivant pas plus d'un hectare de vigne, ou à tout cultivateur ne possédant pas plus de cinquante pieds d'arbres à fruits en rapport.

Cette concession sera-t-elle considérée comme suffisante, sera-t-elle votée, rejetée ou élargie?

Nous le saurons demain. Sera-t-elle, si elle est votée, plus apparente que réelle? C'est assez probable.

Mais, ce qu'il y a de certain, ce qu'il apparaît aux yeux des moins clairvoyants, c'est que si le gouvernement a mal posé la question, les bouilleurs de cru ont plus mal encore présenté la réponse.

Le gouvernement n'a vu, dans cette affaire des bouilleurs de cru, que le moyen d'aligner à son budget 50 millions qui lui manquaient; les bouilleurs de cru, de leur côté, n'ont pas voulu tenir compte que l'élevation des droits sur l'alcool à 220 fr. l'hectolitre et que le bas prix du sucre, appelaient forcément des mesures nouvelles, et que c'était à eux à offrir au gouvernement les moyens d'empêcher la fraude, mais en exigeant de lui le respect de leur domicile et la protection de leur petite industrie.

Le gouvernement s'est retranché der-

rière les nécessités fiscales, les bouilleurs derrière leur vieux privilège; aussi est-ce bien la bataille la plus incohérente qui se puisse voir et surtout entendre.

Incohérente d'autant plus que, du côté socialiste, un certain nombre de membres sont partisans du monopole de l'alcool; et ceux-là sont les plus acharnés adversaires des bouilleurs de cru.

Et ceux-là seuls sont logiques. La campagne contre les bouilleurs de cru a été menée par les gros distillateurs et les syndicats du commerce des spiritueux; si les bouilleurs sont battus, comme c'est presque certain, ils vont tous ou à peu près voter le monopole.

S'ils trinquent, ils auront la coquetterie de ne pas trinquer seuls et ils feront trinquer avec eux Messieurs les distillateurs et négociants en alcools, et cela deviendra très intéressant.

Monopole de l'alcool, quelle hérésie, vont sans doute s'écrier certains intéressés.

Hé! Hé! tout arrive et je me contente pour aujourd'hui de citer la phrase suivante, que j'extrait d'une lettre qui m'est adressée par la sucrière raffinerie de Chalon-sur-Saône, à propos des sucres:

« Monopole pour monopole, celui de l'Etat serait préférable à celui de ces puissants industriels qui réaliseraient des bénéfices énormes une fois qu'ils seraient débarrassés de leurs concurrents de province. »

Si c'est vrai pour les sucres, cela pourrait bien l'être aussi pour les alcools. Nous le saurons avant peu.

BOUHEY-ALEX.

LES Insurgés de Margueritte

Il est probable que les administrateurs algériens et que les colons, avec eux, critiqueront amèrement le verdict de la Cour de Montpellier dans l'affaire des insurgés de Margueritte.

Ils crieront contre la déplorable indulgence des jurés français et déclareront qu'elle compromet le sort de notre colonie. Ah! si un tribunal algérien avait été chargé de l'affaire, il est plus que probable que Yacoub y eût laissé sa tête; il est du moins certain que pas un accusé n'eût été acquitté. Acquitter un indigène! Jamais un tribunal algérien ne s'est permis une faute si grave!

Ce sera précisément l'intérêt et le profit des débats qui viennent de se produire en toute liberté et dont la Presse a porté l'écho à travers tout le pays de montrer comment, sous le gouvernement de la France, est administrée une terre grande et riche, mais dont il semble que les Européens s'acharnent à compromettre la vitalité et l'existence même.

La crise antisémite nous avait montré les français d'Algérie déchirés par des discordes sauvages et l'on avait vu Alger paralysée dans son développement économique, abandonnée par les voyageurs étrangers, pour la plus grande gloire de son député Drumont et de son maire Régis.

L'affaire de Margueritte nous a prouvé qu'il y avait, pour l'Algérie, un autre danger et nous a fait voir l'honneur et la dignité de la France compromis par ceux qu'elle délègue, pour la représenter, sans exercer sur leurs agissements une efficace surveillance.

Les colons considèrent l'Algérie comme leur chose. L'indigène est, à leurs yeux, taillable et corvéable à merci. C'est le vaincu: on lui prend sa terre, on le fait travailler pour un salaire dérisoire; on l'injurie, on le frappe. La justice n'est pas faite pour lui.

S'il y a des tribunaux, le colon pense que c'est uniquement pour inspirer plus de peur à l'indigène, et il estime que le juge n'est pas là pour examiner le droit, mais pour entretenir chez l'Arabe, une sainte terreur.

Malheureusement, l'administrateur pense, trop souvent, comme le colon. S'il est de famille algérienne, il a puisé autour de lui, dès sa naissance, le mépris de l'Arabe et l'habitude de l'insolence envers celui-ci. S'il vient de la métropole, à supposer que ce ne soit pas quelque fruit sec qui n'a pas réussi à se créer en France une situation, il ignore complètement les conditions du pays qu'il va régir et il est immédiatement circonvenu par les colons.

Aussi, la situation de l'indigène est-elle, en Algérie, exécrable. Jouet des fantaisies de chacun, il se voit condamné d'avance s'il proteste. Il s'incline donc; il s'incline, ou bien, excédé, il se révolte. C'est ce qui est arrivé à Margueritte.

Une révolte peut-elle être dangereuse? Au point de vue de la possession de l'Algérie, non sans doute. Quelques colons peuvent être massacrés et payer de leur vie des torts qui ne leur sont pas propres. Les Arabes ne sont pas capables d'opérer un soulèvement général. Au point de vue économique, il va sans dire, au contraire, que non seulement une révolte entraîne des pertes graves, mais que la situation précaire faite aux indigènes, en ruinant leur activité, prive l'Algérie d'une part importante de ses forces.

Mais la question est ailleurs; elle est d'un ordre plus élevé.

A supposer que la conduite des administrateurs ne cause ou ne puisse jamais causer de préjudice matériel à la France, le tort moral est immense et c'est à ce point de vue qu'il est désirable que le procès de Margueritte réveille la conscience publique.

Est-il admissible que, sous le drapeau républicain, les principes les plus élémentaires du droit soient chaque jour violés?

La France n'est-elle pas diminuée si elle tolère chez elle les hontes que nous blâmons à grands cris, quand nous croyons les surprendre chez d'autres puissances? N'y a-t-il pas une contradiction douloureuse à se présenter comme des champions des idées de liberté, de droit et de justice et d'en user avec un peuple, dont nous avons occupé le territoire, de la même manière que lespires monarchies?

Le procès de Margueritte forcera, nous l'espérons, le gouvernement à surveiller de plus près les agissements de ses agents; il créera un courant d'opinion qui tiendra en respect colons et administrateurs.

Nous l'espérons et cependant des faits récents ne nous y encouragent pas. A la suite des événements de Margueritte, le gouvernement, par un décret rendu le 29 mars 1902, sur la proposition du gouverneur de l'Algérie, vient de constituer des tribunaux répressifs chargés d'établir un mode rapide de répression des délits commis par les indigènes.

Cette création, on le devine, prive les Arabes des garanties pourtant bien illusoire, qui leur restaient auparavant.

Au moment où les événements crient: Gare! on exagère encore un système étrange et il appartient à ceux qui ont souci de l'honneur de la France, il appartient aux socialistes de prendre en mains, en Algérie comme ailleurs, la cause des principes révolutionnaires et d'obtenir pour les Arabes la liberté et la justice auxquelles ils ont droit.

L. R.

DES UTOPISTES!

Un des reproches qu'on nous fait le plus souvent, à nous socialistes, parce qu'il est facile, est celui-ci: « Votre politique est fort belle: vous rêvez la fraternité universelle, le règne de la douceur et de la charité; mais jamais vous n'atteindrez ce but. C'est une utopie, et vous êtes des utopistes. » Voilà, je le répète, un argument commode, et, j'en conviens, très souvent sincère. D'excellentes gens nous le servent

avec une conviction parfaite et le croient invincible. Ils sont de notre avis pour ce qu'il serait nécessaire de réaliser dans l'ordre social, mais ils s'obstinent à nier que les réformes souhaitées, immédiates ou échelonnées dans l'avenir, en vue de la suppression des inégalités et des abus, soient possibles. Et le même mot revient: « Vous êtes des utopistes! » Il s'agirait de s'entendre, une fois pour toutes, sur ce mot-là.

Si l'on nous traite d'utopistes parce que nous ne saurions, dans l'état actuel des choses, c'est-à-dire avec nos mœurs, nos préjugés, notre ignorance, nos discordes, notre impuissance manifeste devant la bourgeoisie opulente et son chien de garde vigilant et impitoyable, l'armée, réaliser notre programme, — alors oui, nous sommes des utopistes. Là-dessus nous ne nous faisons aucune illusion. Nous savons bien que ce n'est pas en un tour de bras, si violent fût-il — bien au contraire! — que nous démolirons la bourgeoisie ventrue, corrompue et corruptrice; que nous supprimerons les armées permanentes, tache sanglante sur notre « brillante civilisation »; que nous abolirons l'enseignement et ses préjugés abêtissants, scandales de la raison; que nous arracherons la femelle à sa situation parfois dégradante et toujours inférieure; que nous réorganiserons le travail sur des bases plus rationnelles et plus équitables; que nous établirons enfin, un système efficace de solidarité, moral et fécond, entre tous les membres du corps social.... Non, nous ne sommes pas aveugles à ce point; mais nous croyons sincèrement que ce sont là, pourtant, autant de réformes nécessaires et possibles pour le plus grand bien de l'humanité tout entière.

Et nous serions encore des utopistes s'il était démontré que cette croyance ne fut pas fondée. Mais qui oserait contester sa légitimité? Le progrès dans les idées, comme le progrès dans les sciences et dans l'industrie, est un fait constant et fatal qui s'affirme chaque jour davantage. Il est caractérisé par une exigence toujours croissante de la conscience générale. Voulez-vous des preuves de cette exigence? Au XVII^e siècle, Colbert, dont le nom fut, et est encore entouré d'un universel respect, entra pauvre au pouvoir. Après dix-huit ans, il laisse une fortune de vingt millions. Personne ne songea à protester. Que dirait-on, aujourd'hui, d'un ministre entré pauvre au pouvoir, et qui s'en retirerait avec vingt millions? Ce serait un scandale général. Au XVIII^e siècle, c'était très « gentilhomme ». Rappelons nous de notre époque, et comparons l'opinion du jour sur certains faits à celle d'il y a vingt ans seulement: la différence saute aux yeux. Il y a vingt ans, on trouvait tout naturel qu'un homme politique, sénateur ou député, fit partie d'une société financière; son nom, mis en vedette, constituait même une excellente réclame. Aujourd'hui la chose est interdite. Est-ce à dire que la défense ne soit point parfois violée? Je n'en ai cure: ce qu'il importe de constater, c'est que, sur ce point, la conscience universelle est devenue plus exigeante, plus stricte, c'est-à-dire plus morale. Avant Dreyfus, bien des innocents, sans doute, avaient payé de leur liberté ou même de leur vie une erreur judiciaire, et, nul ne songeait à les tirer de la prison ou du bagne, ou à les réhabiliter. Cette fois, instruite par les procédés malhonnêtes dont on avait accablé l'innocent, la conscience publique se révolta; elle prit parti pour ou contre lui, suivant le côté d'où lui venait la lumière; mais elle s'intéressa toute aux péripéties de la révision, et, à cette attention soutenue, à la lecture et à la critique des débats, une notion qu'elle ignorait de la justice et du droit. Et la preuve qu'elle est devenue à la fois plus juste et plus exigeante, c'est qu'on ne vit jamais tant de révisions de procès que depuis l'affaire Dreyfus. Ne voilà-t-il pas un immense progrès fait dans l'ordre moral, par la majorité des hommes?

Qu'est-ce donc encore, sinon des signes du progrès moral, parce qu'elles réveillent une inégalité sociale sentie et devenue insupportable, les grèves qui, à chaque instant, éclatent sur l'un ou l'autre point du monde industriel? Et ne

pourrions-nous pas multiplier les exemples? Ceux-là suffisent.

Et vous voudriez que nous n'eussions point confiance en une force aussi perfectible et aussi puissante, que nous désespérions de voir se réaliser, lentement si l'on veut, mais à coup sûr, l'idéal du bien-être matériel et de moralité qu'elle a rêvé et auquel elle aspire légitimement? Mais il faudrait avoir des yeux pour ne pas voir et une raison pour déraisonner.

Les utopistes, ce sont ceux qui s'obstinent à vouloir immobiliser un état de choses emporté dans le temps et dans l'espace par une loi irrésistible; nous nous efforçons, nous, de découvrir le sens de cette loi, pour y plier nos efforts; nous sommes aujourd'hui les ouvriers d'un idéal qui sera la réalité de demain.

E. B.

LOCALE

Chèreté des Loyers

A Dijon, comme d'ailleurs dans beaucoup d'autres villes d'une certaine importance, les loyers sont d'une cherté extraordinaire.

C'est ainsi qu'il faut mettre, si l'on veut se loger à peu près convenablement, une somme de 260 à 300 francs, et encore, à la condition que votre famille ne soit pas trop nombreuse.

Or, ce chiffre, de l'avis des intéressés, est beaucoup trop élevé. La généralité des travailleurs, qui gagnent en moyenne de 1.500 à 1.600 fr. par an, ne peuvent s'offrir le luxe de payer un pareil loyer, et, alors, ils sont obligés de se loger dans des conditions désastreuses pour eux et leurs familles.

Comment peut-il en être autrement?

Il n'est pas possible, en effet, que des hommes qui joignent à peine les deux bouts de leur budget à la fin de l'année, puissent en distraire une somme de 260 à 300 fr. pour leur logement. Véritablement c'est trop.

La situation créée, de ce fait, aux travailleurs, nous paraît très embarrassante, et surtout pas facile à améliorer dans l'état d'esprit actuel.

Nous savons bien que quelques-uns ont cherché et cherchent encore à se soustraire au joug des propriétaires. A force d'économies et de privations, en tirant la ficelle des deux bouts, comme on dit vulgairement, ils veulent se rendre propriétaires eux-mêmes, c'est-à-dire qu'ils aspirent à aujourd'hui ils pourront faire construire une bicoque, avec l'argent amassé sou par sou, bicoque qui sera bien à eux, et pour eux seuls.

Or, ils n'en sont pas plutôt en possession qu'ils s'aperçoivent, les malheureux, de leur erreur.

S'ils ne paient plus de loyer, ils constatent que, d'un autre côté, leurs impôts augmentent du fait de leur propriété, et qu'en réalité, il n'y a rien de changé pour eux.

Après s'être donné une peine inouïe pour pouvoir se construire une baraque où ils seraient chez eux, ils en arrivent ensuite à perdre rapidement l'illusion qu'ils se faisaient à cet effet, et alors ils tiennent à s'en débarrasser, même avec perte.

C'est donc, en fin de compte, une opération désastreuse qu'ils ont faite là.

Pour nous, il n'y a qu'une seule solution à la question: C'est la commune qui devrait être appelée à construire des bâtiments où les travailleurs trouveraient des logements à leur convenance, et c'est la commune, seule, qui peut le faire dans les meilleures conditions possibles, soit de salubrité, soit de bon marché.

Il importe donc aux travailleurs de se bien pénétrer de ce principe; et le jour où ils l'auront compris (mais quand sera-ce?), il leur appartiendra aussi de le mettre en exécution.

L'émancipation des travailleurs ne sera l'œuvre que des travailleurs eux-mêmes.

C. H.

Les Singes

Les ménageries foraines qui se respectent, et il en existe de telles, tiennent à honneur de ne pas présenter au public de doubles. Dans ces établissements, chaque animal a son genre